

**L**e 21 mars a été proclamé «*Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale*» par les Nations Unies en 1966. Quant à lui, le gouvernement canadien a mené sa première campagne en 1981.

### SPÉCIAL DISCRIMINATION

Le racisme est aussi une des racines du génocide. Les pratiques racistes, les idéologies racistes, et les discours déshumanisants qui nient la dignité et les droits de groupes entiers doivent être condamnés.

Cette journée sert à commémorer un événement, qui s'est produit à Sharpeville en Afrique du Sud le 21 mars 1960, lorsque la police a ouvert le feu pendant une manifestation non violente contre les lois relatives aux laissez-passer imposées par l'apartheid (régime politique qui donnait tous les pouvoirs aux Blancs). De nombreuses personnes furent blessées et 69 personnes furent tuées lors de cette manifestation.

Ce massacre amena l'Assemblée générale des Nations unies à instituer une journée annuelle à la mémoire des victimes et à forcer la communauté internationale à lutter contre le racisme.

#### Qu'est-ce que le racisme?

Le racisme se définit comme étant l'idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, entre les races.

Il est la cause de bien des maux et des injustices qui engendrent de la pauvreté, du sous-développement, de la marginalisation, de l'exclusion sociale, des disparités économiques, de l'instabilité et de l'insécurité, dont sont malheureusement victimes de nombreuses personnes partout dans le monde.

Le racisme a été la source des pires crimes commis contre l'humanité. Nous n'avons qu'à nous rappeler les génocides de l'Allemagne nazie, du Rwanda, de l'Arménie, du Darfour, etc. A cause du racisme, il y a eu aussi de l'esclavagisme.

#### Des esclaves au Québec

Dès 1688, le gouverneur de la Nouvelle-France réclamait au roi des France des «cargaisons de nègres» pour la culture des terres, le défrichage, les travaux domestiques, etc. Les Noirs étaient achetés par des communautés religieuses, des membres du clergé, des officiers et des marchands. Cela a été aboli en 1797.

La tolérance, le dialogue inter-culturel et le respect de la diversité sont plus indispensables que jamais.

Nous comptons sur les gouvernements pour qu'ils aient la volonté politique nécessaire et agissent en conséquence.

Cette journée doit aussi être l'occasion pour chacun de nous de réfléchir au principe fondamental «*Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* » article 1 de la Déclaration universelle des droits l'homme.,



## LETTRE D'OPINION DANS LES MÉDIAS

(José Barrera, Manon Brunelle, Linamar Campos, Ana de Campos, membres du C.A.)

**E**n ce 21 mars, *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale* décrétée par l'ONU, il est pertinent de regarder où nous en sommes en 2013.

Malgré la bonne volonté, force est de constater que le phénomène existe encore et que les préjugés sont tenaces. Lors de la Commission sur les accommodements raisonnables, il y a eu de nombreux propos porteur de racisme et de xénophobie qui nous démontraient la peur viscérale de nous faire envahir, de perdre notre identité, nos coutumes.

Les personnes qui viennent s'installer ici sont aussi des travailleurs et travailleuses. Notre organisme a constaté des pratiques abusives et de la discrimination dans plusieurs milieux de travail. Cela est souvent camouflé, sournois, discret, difficile à prouver, mais présent tout de même.

Le gouvernement, certaines entreprises et notre municipalité ont mis de l'avant des politiques d'intégration visant à favoriser l'emploi, mais qu'en est-il dans les faits? Le ratio fixé, bien que minime, n'est pas toujours atteint; les emplois ne sont pas tous permanents, ni à temps plein et rarement dans des postes cadres ou de haute direction,

mais plutôt dans des emplois subalternes, précaires et à moindre salaire.

De plus, lorsqu'elles sont diplômées, les personnes doivent se battre pour faire reconnaître leur acquis et leurs diplômes.



**Le raciste, c'est l'autre!**

Est-ce qu'être ingénieur, médecin est différent ici? Une mise à niveau des connaissances peut être nécessaire dans certains cas, mais les demandes sont exagérées, le processus est long et décourage plusieurs personnes, qui finiront par occuper un emploi bien inférieur à la profession pour laquelle elles sont qualifiées et qu'elles aimaient.

Et que dire de la fermeture des ordres professionnels qui gardent jalousement leur porte close?

Lors d'un colloque organisé par la Commission des droits de la personne portant sur l'intégration en emploi des personnes immigrantes, une participante a affirmé qu'à cause des difficultés pour des dentistes d'être reconnus et de pouvoir travailler dans leur métier, son ordre était fier de leur permettre d'intégrer un emploi de technicienNE dentaire!

Il est dommage de se priver de talents et d'expertises et, encore plus, dans un contexte où on nous parle constamment de la pénurie de main-d'œuvre. On n'a qu'à penser aux personnes qui attendent encore pour avoir accès à un médecin pendant qu'on refuse à plusieurs médecins le droit de pratiquer; qu'on les oblige à retourner sur les bancs d'école et que l'on restreint l'accès à la formation et à l'internat aux nouveaux arrivants.

Qu'on se le dise, la discrimination raciale en emploi est encore bien présente pour les personnes immigrantes, migrantes et les personnes provenant des minorités visibles.

Bien sûr, il y a des exemples de réussite, mais cela ne reflète pas la dure réalité de bien d'autres laissés-pour-compte!

## LA DISCRIMINATION DES PERSONNES AVEUGLES AU TRAVAIL, C'EST TRÈS SÉRIEUX! Par Hugues Mailloux, membre du C.A.

**T**d'abord, je vous précise au commencement de cet article que je n'ai jamais réussi à occuper un véritable travail, avec un vrai salaire.

Les employeurs ne m'ont donné aucune chance. Ces personnes n'ont jamais voulu prendre en considération mes compétences et mes habilités. Ces gens-là sont plongés dans l'ignorance et n'ont jamais côtoyé et effectué des essais en milieu de travail, permettant aux personnes atteintes de cécité de faire leurs preuves.



J'ai déjà tenté ma chance dans le domaine de l'impression du braille à l'Institut de Longueuil. Le directeur de l'époque m'a répondu qu'il n'y avait aucun budget pour m'embaucher. Je devais me contenter de transcrire des

livres en braille à domicile, à dix sous la page, dans les années 70.

Depuis ma sortie de l'Institut Louis-Braille, j'ai participé principalement à des activités de bénévolat. Tout ce que j'ai accompli dans ma vie, ce sont des stages dans des milieux choisis par le Centre de Réadaptation de l'Estrie.

J'ai aussi fait appel à un SEMO (Service de main-d'œuvre) pour personnes handicapées, mais sans succès. Depuis que j'ai terminé mes études, je suis confiné à l'aide sociale. Pendant toutes ces années, je n'ai subi que des refus de la part d'employeurs peu enclin à me donner une chance de faire mes preuves.

Encore aujourd'hui, la situation n'est guère reluisante et n'a pas changé, je suis encore au même point concernant l'accès à un véritable emploi. Je me sens désemparé et démotivé. Voilà pourquoi, j'ai décroché du marché du travail, suite à mes nombreuses et infructueuses démarches. Je me sentais rejeté, discriminé à cause de mon handicap.

### Outils d'appoint

Malheureusement beaucoup d'employeurs ne sont pas au courant de l'existence d'outils de communication à la fine pointe de la technologie pour adapter un poste de travail pour les personnes non voyantes. Il y a encore beaucoup d'énergie à investir pour sensibiliser les employeurs et les chefs d'entreprises à la cause des personnes handicapées visuelles au niveau du travail.

En ce qui me concerne, j'ai fait des démarches et je suis satisfait d'avoir eu le courage de m'essayer malgré mes limites visuelles. Aujourd'hui, je me défoule dans le sport pour éviter la dépression et améliorer ma santé. Je m'implique aussi dans beaucoup d'organismes de Sherbrooke.

Finalement, je tente d'arrondir mes fins de mois musicalement pour m'aider à me sortir du pétrin. N'hésitez pas à me contacter pour une activité sociale, party en tous genres, afin que je puisse vous amuser et vous faire vibrer au son de mon accordéon!



Coordonnées: [hugues100@b2b2c.ca](mailto:hugues100@b2b2c.ca) 819-346-3926

## QUESTION DE SAVOIR...

**L**a pause-café de 15 minutes n'est pas incluse dans la Loi sur les normes du travail.

Il s'agit plutôt d'une pratique issue du milieu syndical. Le travail demande des efforts physiques et psychologiques et ces pauses doivent permettre aux employéEs d'être plus performantEs et moins à risque d'accident.

Si votre employeur vous autorise ces périodes de repos, il doit obligatoirement les payer comme si vous étiez au travail. Si vous décidez de ne pas l'utiliser, vous lui faites un beau cadeau!

15 min. x 2 pauses = 30 minutes  
 30 min. x 5 jours = 150 minutes  
 ou 2,5 heures par semaine  
 2,5 heures x 52 semaines = 130 heures pour une année.

**L**e congé de Pâques approche à grand pas et il est important de connaître les normes applicables à ce congé.

La Loi sur les normes du travail spécifie que l'employeur doit accorder le vendredi saint ou le Lundi de Pâques, à son choix, à tous ces employéEs.

Cependant, le congé accordé, doit être le même pour toutes et tous. Un employeur ne peut décider de faire travailler des employéEs le vendredi, pendant des employéEs seraient en congé et l'inverse pour le lundi de Pâques.

Sachez que certains employeurs accordent deux jours de congés payés, mais la LNT en accorde un seul !



**BON CONGÉ DE PÂQUES!**



Un Groupe de défense et de promotion  
des droits des travailleurs et des  
travailleuses non-syndiquéEs

Pour nous rejoindre :  
 187 rue Laurier #214  
 Sherbrooke, Qc  
 J1H 4Z4  
 (819) 569-9993  
[www.illusionemploi.org](http://www.illusionemploi.org)  
[illusion.sherbrooke@gmail.com](mailto:illusion.sherbrooke@gmail.com)

Même emploi, mêmes conditions,  
mêmes droits, même protection!

### Vous avez des questions concernant:

- ▶ La loi sur les normes du travail
- ▶ le harcèlement psychologique
- ▶ un congédiement injuste et abusif
- ▶ les procédures pour déposer une plainte  
vos droits, protection et les recours

### Vous aimeriez vous impliquer:

- ▶ Devenez membre
- ▶ Participez aux activités, aux rencontres, aux comités, au C.A.

**CONTACTEZ-NOUS SANS TARDER!**